

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

.....Marsoui.....

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Adjointe administrative de la susdite municipalité, que le conseil à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Marsoui, tenue le 1^{er} juin 2026, un avis de motion requis par la loi a été donné et le projet de **règlement 2026-005** a été déposé :

Avis de motion fut donné par M. Dario Jean et qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le **règlement 2026-005**.

Ce projet de règlement est relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la municipalité de Marsoui.

Le conseil désire être en mesure d'utiliser les pouvoirs disponibles afin de protéger et d'assurer le maintien en bon état des bâtiments patrimoniaux et d'empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure à l'exception de ceux assujettis à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2).

Un projet de règlement est également a été soumis à chacun des membres du conseil.

Donné à Marsoui, ce 2^e jour de juin 2026.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Anne Sohier, résidant à Marsoui, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil entre 15 h 00 et 17 h 00 de l'après-midi, le 2^e jour de juin 2026.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce 2^e jour de juin deux mille vingt-six



Anne Sohier
Adjointe administrative